

# RAPPORT DE TRANSPARENCE DU GROUPE Y

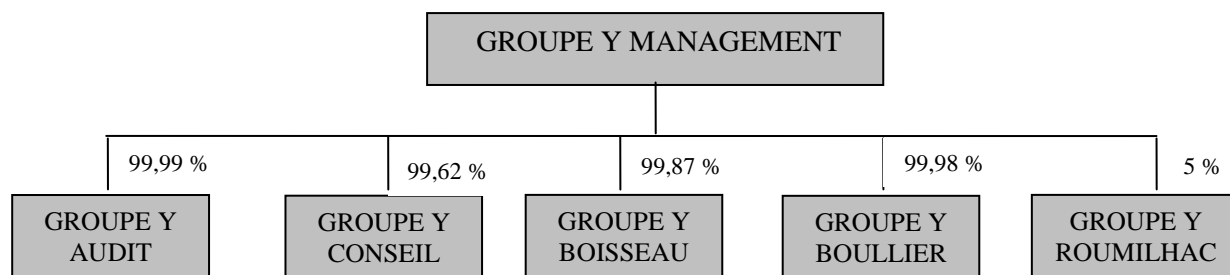
Exercice clos le 30 septembre 2010

## 1. Présentation du GROUPE Y

La dénomination « GROUPE Y » recouvre un certain nombre d'entités juridiques toutes régies par des dispositions professionnelles règlementaires liées à l'appartenance à la Compagnie des Commissaires aux Comptes ou à l'Ordre des Experts-comptables.

Cette organisation est matérialisée dans l'organigramme suivant :

### 1.1. L'organigramme du Groupe Y



Cet organigramme appelle les commentaires suivants :

- La société GROUPE Y Management est une S.A. inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes et à l'Ordre des Experts Comptables. Son rôle est purement managérial. Elle ne suit aucun dossier opérationnel-clients.
- GROUPE Y Audit est une filiale qui ne réalise que des missions d'opinion. Elle est inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes et à l'Ordre des Experts Comptables.
- GROUPE Y Conseil est une filiale qui ne réalise que des missions d'assistance, de conseil et de services, excluant les missions d'opinion. Elle est seulement inscrite à l'Ordre des Experts Comptables.
- GROUPE Y Boisseau est une filiale de GROUPE Y Management dont l'activité est double : Audit d'une part et Expertise et Conseil d'autre part. A ce titre, elle est inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.
- GROUPE Y Boullier est une filiale qui ne réalise que des missions d'opinion. Elle est inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.
- La société GROUPE Y Roumilhac est juridiquement et financièrement indépendante. Elle est placée sous la direction pleine et entière de Jean-Louis Roumilhac.

## 1.2. Les entités du GROUPE Y

Dénomination	Forme juridique	Capital social	Adresse et coordonnées internet	RCS	Métiers
GROUPE Y MANAGEMENT	SA	2 481 500	www.groupey.fr	Niort 443 755 483	Holding
GROUPE Y AUDIT	SAS	37 000	www.groupey.fr	Niort 377 530 563	Audit et commissariat aux comptes
GROUPE Y CONSEIL	SAS	37 000	www.groupey.fr	Niort 500 114 558	Expertise comptable et conseil
GROUPE Y BOISSEAU	SAS	138 540	www.cabinet- boisseau.fr	La Roche-Sur- Yon 786 443 994	Audit et commissariat aux comptes /Expertise comptable et conseil
GROUPE Y BOULLIER	SAS	117 691	www.groupey.fr	Nantes 352657993	Audit et commissariat aux comptes
GROUPE Y ROUMILHAC	SARL	10 000	www.roumilhac- expert-comptable.com	Niort 513 527 747	Audit et commissariat aux comptes /Expertise comptable et conseil

## 1.3. Les activités

Le GROUPE Y, pris dans la globalité des cabinets qui le composent a structuré son activité autour de deux métiers principaux :

- Audit et commissariat aux comptes ;
- Expertise comptable et conseil.

### 1.3.1. L'audit et le commissariat aux comptes

Les missions d'audit et de commissariat aux comptes sont des missions d'opinion. Elles émettent un avis sur l'information financière produite et diffusée par les entreprises. Ces missions sont un facteur de sécurité et de fiabilité de ces informations.

#### L'audit légal

Le GROUPE Y, au travers de ses sociétés de commissariat aux comptes, exerce un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité et le contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission légale de certification des comptes, le GROUPE Y intervient sur diverses autres missions légales liées à la vie des sociétés :

- Augmentation et réduction de capital ;
- Apports ;
- Fusion et scission de sociétés ;
- Transformation ;
- Octroi d'avantages particuliers à certains actionnaires ;
- ....

### L'audit contractuel

Le GROUPE Y réalise aussi des missions d'audit contractuel généralement dans le cadre de rapprochements, d'acquisitions et de restructurations d'entreprises ou dans le cadre des diligences directement liées à la mission légale.

#### *1.3.2. L'expertise comptable et le conseil*

Dans le cadre de ses activités d'expertise comptable et de conseil, le GROUPE Y conduit différentes missions, notamment :

- Comptabilité
  - ✓ Établissement de comptes annuels, de situations intermédiaires, de reporting ;
  - ✓ Tenue ou surveillance de comptabilités ;
  - ✓ Établissement de comptes consolidés en normes françaises ou en normes IFRS.
- Gestion des ressources humaines
  - ✓ Recrutements et contrats de travail ;
  - ✓ Gestion de la paie et des déclarations sociales.
- Finance et gestion
  - ✓ Mise en place de comptabilités analytiques ;
  - ✓ Établissement de documents prévisionnels et de suivi budgétaire ;
  - ✓ Gestion de trésorerie et recherche de financements ;
  - ✓ Évaluation d'entreprises ;
  - ✓ Gestion patrimoniale.
- Conseil en management
  - ✓ Assistance aux décisions de direction ;
  - ✓ Élaboration de business plans ;
  - ✓ Définition des stratégies de croissance interne et externe.
- Juridique et fiscal
  - ✓ Rédaction des actes de la vie sociale des entreprises ;
  - ✓ Conseil en fiscalité et établissement de déclarations fiscales.

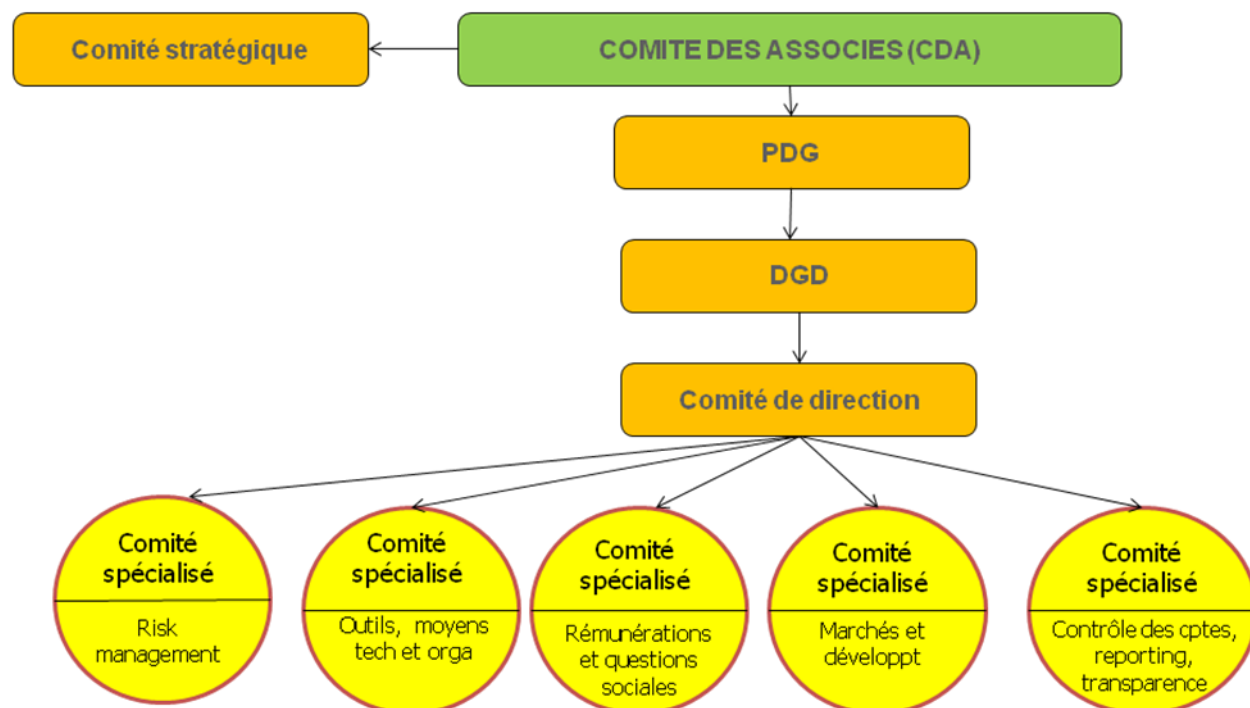
## **2. La gouvernance du GROUPE Y**

Elle repose sur la nécessité :

- de coordonner d'une manière optimum les moyens humains et techniques que nous mettons en place,
- de permettre à chaque professionnel de s'exprimer pleinement dans le cadre de son activité et donc, d'en assurer la maîtrise et la responsabilité.

- de donner la plus grande place possible à trois principes-clés qui gouvernent notre activité :
  - principe de transparence
  - principe de sécurité
  - principe de loyauté

De ces considérations, il résulte l'organigramme de gouvernance suivant :



Le fonctionnement de la gouvernance du GROUPE Y repose sur les textes suivants :

- Statuts mis à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2002 ;
- Convention extra statutaire des associés de la SA GROUPE Y Management signée également le 1<sup>er</sup> octobre 2002 et rénovée par le pacte des actionnaires signé le 26 août 2010 ;
- Notes internes et charte de fonctionnement.

Cet organigramme de gouvernance décrit à la fois des organes de compétences plénières (comité stratégique, comité des associés, PDG, DGD, comité de direction) et des organes de compétences spécialisées (comités spécialisés sous l'autorité du comité de direction).

L'ensemble de ces documents définit les organes de direction et leurs modalités de fonctionnement pour constituer la gouvernance du GROUPE Y.

### *2.1.1. Le Comité des Associés (CDA)*

Il réunit l'ensemble des actionnaires de GROUPE Y Management qui sont tous des professionnels diplômés qui interviennent dans les métiers de l'audit et du conseil.

Ce comité se réunit une fois par trimestre pour examiner la conduite du GROUPE Y et prendre les décisions qui ressortent de sa compétence.

Ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Une fois par an, ce comité siège en assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la vie juridique légale du GROUPE Y.

Le capital est composé d'actions de catégorie A ou de catégorie B. Seuls les actionnaires titulaires d'actions de catégorie A sont éligibles au conseil d'administration. Tous les autres droits attachés aux actions sont identiques quelle que soit la catégorie.

A ce titre, notamment :

- Il nomme les titulaires des autres instances ;
- Il valide les décisions les plus importantes des autres comités ;
- Il valide les orientations stratégiques du GROUPE Y ;
- Il intervient dans la cooptation de nouveaux associés.

La liste des membres du comité des associés figure en annexe 1.

### *2.1.2. Le Conseil d'Administration (CA)*

Seuls les titulaires d'actions de type A ont vocation à être membre du conseil d'administration. Son rôle est de valider juridiquement les décisions du management. C'est lui qui donne sa cohérence à l'ensemble des décisions parce qu'il regroupe en son sein l'actionnariat de référence.

Il se réunit au moins une fois par an pour l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'Administration désigne en son sein :

- Un Président Directeur Général ;
- Un Directeur Général Délégué.

Des délégations de signatures ont été mises en place. Elles ont pour but de conférer le pouvoir de représentation et d'engagement aux associés professionnels diplômés pour toutes les questions opérationnelles touchant à l'exercice professionnel des missions sans que la signature des mandataires sociaux soit nécessaire, ceux-ci exerçant leurs prérogatives pour les questions d'intérêt général du GROUPE Y.

Les membres du Conseil d'Administration sont listés en annexe 2.

### *2.1.3. Le Comité de Direction (CDD)*

Son existence est prévue par le pacte des actionnaires. Les membres sont désignés par le Comité des associés. Il est chargé de la conduite des actions opérationnelles pour l'ensemble du Groupe. Il formule également des orientations stratégiques soumises à l'examen du Comité des associés. Il se réunit une fois par mois et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Les membres du Comité de Direction sont listés en annexe 3.

#### *2.1.4. Le Comité Stratégique*

Son existence est prévue par le pacte des actionnaires. Ses membres sont désignés par le comité des associés. Il est chargé de s'exprimer devant le CDA en émettant des avis sur les dossiers qui lui sont proposés ou sur des thèmes qu'il a retenus. On citera les exemples suivants :

- La politique du GROUPE Y en matière de croissance externe
- La politique du GROUPE Y en matière de métiers
- La politique du GROUPE Y en matière d'associés
- La politique du GROUPE Y en termes d'image et de gestion de valeurs

Les membres du Comité Stratégique sont listés en annexe 4.

#### *2.1.5. Le Comité des Rémunérations et des Questions Sociales*

Ce comité spécialisé résulte de l'application du pacte des actionnaires. Les membres sont désignés par le comité des associés.

Son rôle est de fixer une politique des rémunérations des associés, d'en arrêter le montant, et de proposer ses conclusions à la validation du comité des associés.

Il examine de façon globale la cohérence des politiques de rémunération pour l'ensemble des collaborateurs.

Il favorise la convergence des pratiques entre différents sites.

Il se réunit une fois par an et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Les membres du Comité des rémunérations sont listés en annexe 5.

#### *2.1.6. Le Comité Risk Management Quality (RMQ)*

Son existence résulte également d'un dispositif prévu par le pacte d'actionnaires.

Il participe au dispositif global de notre gouvernance.

Le rôle du Comité Risk Management Quality consiste à maîtriser sur le plan civil, professionnel et pénal les risques auxquels s'expose le GROUPE Y par la réalisation des missions. Pour cela, il examine notamment les points suivants :

- Les mouvements de portefeuille clients (Audit, Conseil et Informatique) ;
- Les risques financiers et encours clients ;
- Les risques filières et secteurs d'activité ;
- Les éventuelles situations de conflits d'intérêt ;
- La bonne application des procédures d'audit du Groupe Y ;
- La situation du Groupe Y par rapport aux instances de contrôle et de tutelle ;
- Les mises à jour des procédures proposées par la commission ad hoc ;
- La prévention et la gestion des conflits avec les clients ;
- Le respect de la règle d'indépendance ;
- L'amélioration de la qualité ;
- Le suivi des règles liées au blanchiment de capitaux.

Il se réunit une fois par trimestre et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Les membres de ce comité sont listés en annexe 6.

### *2.1.7. Le Comité des Outils, Moyens Techniques et Organisation (OMT)*

Ce comité spécialisé est compétent pour toutes les questions opérationnelles intéressant les domaines suivants :

- nos outils (méthodologies de travail et supports métier)
- nos moyens techniques (outils informatique, logiciels et documentations)
- notre organisation (efficacité de la mise en œuvre des outils et moyens)

Ce comité a vocation à s'intéresser aux outils, moyens techniques et organisation pour l'ensemble des métiers exercés par le GROUPE Y, et aussi pour les questions touchant au « back office » de notre fonctionnement.

Les membres de ce comité sont listés en annexe 7.

### *2.1.8. Le Comité Marchés & Développement (M&D)*

Ce comité spécialisé est chargé de faire des propositions au Comité de Direction sur des sujets touchant à la nature et à la diversité des services que nous offrons aux entreprises.

A côté des métiers historiques de l'activité d'audit d'une part et d'expertise et conseil d'autre part, de nouveaux services doivent être proposés aux entreprises, en conformité avec les dispositifs règlementaires qui régissent notre profession.

Le Comité Marchés & Développement est chargé de formuler des préconisations favorisant cette évolution, au Comité de Direction.

Les membres de ce comité sont listés en annexe 8.

### *2.1.9. Le Comité Contrôle des Comptes et Reporting*

Ce comité spécialisé résulte également du pacte d'actionnaires.

Il garantit à l'ensemble des actionnaires l'objectivité, la sincérité et l'exactitude des comptes proposés à l'approbation des actionnaires.

Il examine l'efficacité du système de reporting périodique mise en place au sein du GROUPE Y et présenté en cours d'année au Comité de Direction et au Comité des Associés.

Il propose des éventuelles améliorations sur la qualité de l'information financière.

Les membres de ce comité sont listés en annexe 9.

## **2.2. Le chiffre d'affaires et la clientèle**

Les honoraires du GROUPE Y se répartissent comme suit :

<i>En milliers d'euros (HT)</i>	Année N (2010)	Année N-1 (2009)
Audit et commissariat aux comptes	4 717	4 361
Expertise comptable et conseil	7 501	7 246

Le Groupe Y a exercé des missions d'audit légal au cours de l'exercice écoulé pour :

- **Les entités cotées sur un marché réglementé (Département Marché Financier) :**
  - ✓ VM MATERIAUX - VENDEE (85)
  
- **Les entités cotées sur Alternext :**
  - ✓ CEREP- PARIS 8<sup>ème</sup> (75)
  - ✓ COME AND STAY - PARIS 15<sup>ème</sup> (75)
  - ✓ EVOLIS - MAINE ET LOIRE (49)
  - ✓ POUJOULAT - DEUX-SEVRES (79)
  
- **Les établissements de crédit suivant :**
  - SOCRAM - DEUX-SEVRES (79)
  
- **Les organismes d'assurance et mutuelles suivants :**
  - *Organismes régis par Code des assurances :*
    - ALTIMA ASSURANCES - DEUX-SEVRES (79)
    - ASSURIMA - DEUX-SEVRES (79)
    - INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA) - DEUX-SEVRES (79)
    - INTER MUTUELLES ASSISTANCE ASSURANCES - DEUX-SEVRES (79)
    - MACIF- DEUX-SEVRES (79)
    - MACIF SGAM - PARIS (75)
    - MACIFILIA - DEUX-SEVRES (79)
    - MUTAVIE - DEUX-SEVRES (79)
    - SMACL ASSURANCE – PARIS 15<sup>ème</sup>
    - SMACL SGAM (79)
    - THEMIS - ISERE (38)
  
  - *Organismes régis par le Code de la mutualité :*
    - MACIF MUTUALITE - PARIS (75)
    - MEUSREC (85)
    - MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DE LA MACIF (MPPM) - DEUX-SEVRES (79)
    - MUTUELLE DU VAR - TOULON (83)
    - MUTUELLE FAMILIALE ET INTER-ENTREPRISES (MFIE) - CHARENTE MARITIME (17)
    - MUTUELLE INTER REGIONALE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES (MIRPOSS) - DEUX-SEVRES (79)
    - SERVICES MUTUALISTES DES INDIVIDUELS ET DES PROFESSIONNELS (SMIP) - DEUX-SEVRES (79)
  
- **Les autres Entités d'Intérêt Public suivantes :**
  - Néant.

### **3. Les procédures qualité du GROUPE Y**

Le GROUPE Y a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle d'audit et de commissariat aux comptes. Cette démarche a conduit le GROUPE Y à s'appuyer sur l'association technique « Cabinets Partenaires » et à renforcer l'ensemble des mesures permettant d'assurer l'indépendance et le contrôle qualité.

Le GROUPE Y a mis en œuvre un ensemble de procédures destiné à améliorer et maîtriser la qualité de ses prestations.

Il s'appuie pour cela sur :

- Les normes d'exercice professionnel de l'activité audit ;
- Les travaux et recommandations du Comité Risk Management Quality ;
- Les guides méthodologiques et outils proposés par l'association technique « Cabinets Partenaires ».

#### **3.1. L'association technique « Cabinets Partenaires »**

Le GROUPE Y est adhérent de l'association technique « Cabinets Partenaires » dont l'objet principal est de favoriser l'exercice professionnel des cabinets membres de l'association par la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes. Cette association est constituée de 33 cabinets totalement indépendants répartis sur l'ensemble du territoire français.

L'association technique a élaboré un recueil de procédures d'audit mis à la disposition de ses adhérents. Ces procédures ont été communiquées à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et ont fait l'objet d'un dépôt sur l'espace premium du portail de la Compagnie. La Compagnie dispose d'un accès à cet espace privé dans le cadre du contrôle qualité des cabinets adhérents.

23 cabinets membres de l'association technique « Cabinets Partenaires », présents sur le métier de l'audit et du commissariat aux comptes, se sont engagés à appliquer ces procédures. Cet engagement a été contractualisé par une convention signée entre l'adhérent et l'association technique. Une copie de chaque convention a été adressée à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Le GROUPE Y a souscrit à cet engagement en date du 11 octobre 2002 et le Cabinet GROUPE Y Boisseau en date du 7 décembre 2004.

Ce recueil de procédures s'impose comme un référentiel contenant des outils liés à la conduite d'une mission d'audit en conformité avec les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les principales phases couvertes par ces procédures concernent :

- L'acceptation de la mission ;
- Le maintien et le renouvellement de la mission ;
- L'exercice de la mission en co-commissariat aux comptes ;
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- La révision indépendante ;
- La gestion des conflits d'intérêts ;
- Le secret professionnel ;
- La supervision des travaux par le commissaire aux comptes ;
- La délégation de signature ;
- Le contrôle des risques de signature ;
- Les consultations techniques ;
- La formation professionnelle.

De plus, ce recueil met à la disposition des adhérents :

- Un fonds documentaire regroupant les principaux textes (règles, normes, ...) français et internationaux applicables à la profession ;
- Différents modèles de rapports, d'attestations, de courriers propres à la mission d'audit.

Une commission ad hoc au sein de l'association technique procède à une mise à jour régulière (au minimum deux fois par an) de ces procédures et de la documentation. Ces mises à jour font l'objet d'une communication écrite à l'ensemble des adhérents par le secrétariat de l'association.

Dans le cadre de la convention d'adhésion, le GROUPE Y s'est engagé à participer à une réunion annuelle d'actualisation.

### **3.2. L'indépendance**

L'indépendance est une exigence forte du GROUPE Y dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions audit et non audit. Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur ;
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat ;
- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

De plus, le GROUPE Y a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce, un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats d'entités cotées sur un Marché Réglementé ainsi que de leurs filiales importantes. Il en est de même pour les personnes morales visées à l'article L. 612-1 et pour les associations visées à l'article L. 612-4 dès lors qu'elles font appel à la générosité publique.

### **3.3. Le contrôle qualité interne**

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

- **La supervision active de l'associé signataire**

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de fin de mission, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des obligations légales, ...).

- **La révision indépendante**

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit préalablement à l'émission du rapport. Elle concerne les Entités d'Intérêts Publics, ainsi qu'une sélection de dossiers arrêtée par le Comité Risk Management Quality.

La révision indépendante a un triple objectif :

- 1) Vérifier la justification de l'opinion d'audit proposée et notamment sa cohérence avec la stratégie d'audit et les conclusions du dossier ;
- 2) Vérifier la pertinence des projets de documents livrables ;
- 3) Vérifier la conformité des livrables avec les normes d'exercice professionnel et les procédures du cabinet.

- **Le contrôle qualité a posteriori**

Il est mis en place à compter des clôtures 2009 et permet de vérifier par des personnes indépendantes et faisant partie de l'équipe des contrôleurs qualité la bonne application des procédures. Pour chaque procédure contrôlée, on vérifie :

- 1) L'existence du contrôle ;
- 2) La conformité aux procédures du contrôle ;
- 3) La supervision du signataire.

Chaque associé fait l'objet d'un contrôle annuel sur un mandat de son choix et sur un mandat déterminé par l'équipe en charge des contrôles.

- **Le rôle actif du Comité Risk Management Quality**

Son mécanisme de fonctionnement est décrit au paragraphe 2.1.6.

- **La veille technique**

Elle est assurée par des membres de l'équipe d'audit chargés de diffuser régulièrement au sein du cabinet les informations nécessaires sur l'évolution de la réglementation.

### 3.4. Le contrôle qualité exercé par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

Le dernier contrôle qualité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes a eu lieu en mai 2010 pour les entités GROUPE Y Audit et GROUPE Y Boisseau.

## 4. Les ressources humaines

L'image du GROUPE Y et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain. Ainsi, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le GROUPE Y s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique. Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels.

La direction des ressources humaines est assurée par la Direction Générale assistée de Monsieur Julien TRICHET, Directeur des ressources humaines.

### 4.1. Les associés

Les associés Experts-comptables et Commissaires aux Comptes, au nombre de 12 qui disposent tous d'un pourcentage équivalent dans le capital de la SA GROUPE Y Management, sont :

Michel AIME	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Emmanuel BOQUIEN	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Jean-Paul COUSIN	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Thierry DROUIN	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Daniel FOUCAUD	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Bernard GRONDIN	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Francis GUILLEMET	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Christophe MALECOT	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Jean-Marc MENDES	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Alain METAIS	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Jean-Lou PAILLAT	Expert-comptable et commissaire aux comptes
Alain PEROT	Expert-comptable et commissaire aux comptes

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est déterminée en fonction des responsabilités assumées, de la qualité du parcours professionnel, de l'expérience et de l'ancienneté. La partie variable est liée à la performance de l'ensemble du GROUPE Y et à différents critères d'appréciation individuels.

Ces critères d'appréciation prennent en considération, chaque année, la contribution au développement d'ensemble du GROUPE Y, au management des collaborateurs, à l'expertise technique, aux activités d'intérêt général et à la gestion des missions.

Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le GROUPE Y.

La rémunération des associés est fixée par le comité des rémunérations. Le comité des rémunérations et des questions sociales s'assure du respect de l'ensemble de ces dispositions.

## 4.2. Professionnels diplômés

Il est à noter que les professionnels diplômés non associés ont la possibilité sur la base de certains critères de participer au capital de la SA GROUPE Y Management par l'intermédiaire d'une société ad hoc détenant 7 % du capital de la SA GROUPE Y Management.

Ces professionnels sont actuellement au nombre de six.

## 4.3. Les collaborateurs non associés

Le GROUPE Y dispose d'un effectif de 142 collaborateurs non associés répartis comme suit :

Répartition par fonction		Répartition par diplôme des professionnels non associés	
Supports	28	Divers	26
Assistants	62	BAC+2 ou +3	51
Chefs de mission	31	DECF-MSTCF ou assimilé	20
Directeurs de mission	21	SUP de CO ou assimilé	3
Total	142	DESCF-DESS ou assimilé	18
		Expert-comptable stagiaire	15
		Expert-comptable	9
		Total	142

L'ancienneté moyenne est de 10,86 ans.

Il y a 49 cadres et 93 employés.

Certains collaborateurs sont exclusivement dédiés à l'activité audit et commissariat aux comptes.

## 4.4. La formation continue

Le commissaire aux comptes doit posséder les connaissances nécessaires à l'exercice de ses missions. Il maintient un niveau élevé de compétence par la mise à jour régulière de ses connaissances et la participation à des actions de formation.

Le commissaire aux comptes veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qu'il leur confie et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

Le GROUPE Y définit chaque année un plan de formation déterminé en fonction des besoins du cabinet, du niveau d'expérience et des souhaits exprimés par les collaborateurs.

L'obligation de formation pour les commissaires aux comptes est de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures minimum au cours d'une même année et 60 heures consacrées à des actions qui portent sur des domaines de l'audit et du commissariat aux comptes.

Le GROUPE Y satisfait à ces exigences de formation.

Une fiche individuelle de formation professionnelle établie pour chaque associé et chaque collaborateur permet de suivre l'historique des formations reçues.



**ANNEXE 1 :**  
**Membres du Comité des Associés**

- ✓ Michel AIME
- ✓ Jean-René AUZANNEAU
- ✓ Emmanuel BOQUIEN
- ✓ Jean-Paul COUSIN
- ✓ Thierry DROUIN
- ✓ Daniel FOUCAUD
- ✓ Bernard GRONDIN
- ✓ Francis GUILLEMET
- ✓ Jean-Marc MENDES
- ✓ Alain METAIS
- ✓ Christophe MALECOT
- ✓ Jean-Lou PAILLAT
- ✓ Alain PEROT

Secrétaire général : Daniel FOUCAUD

**ANNEXE 2 :**  
**Membres du Conseil d'Administration**

- ✓ Michel AIME - Président Directeur Général
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Directeur Général Délégué
- ✓ Emmanuel BOQUIEN
- ✓ Daniel FOUCAUD
- ✓ Alain PEROT

**ANNEXE 3 :**  
**Membres du Comité de Direction**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Membre de droit
- ✓ Jean-René AUZANNEAU
- ✓ Emmanuel BOQUIEN
- ✓ Daniel FOUCAUD
- ✓ Christophe MALECOT
- ✓ Alain PEROT

Secrétaire général : Christophe MALECOT

**ANNEXE 4 :**  
**Membres du Comité Stratégique**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN – Membre de droit
- ✓ Thierry DROUIN
- ✓ Bernard GRONDIN
- ✓ Francis GUILLEMET
- ✓ Jean-Marc MENDES
- ✓ Alain METAIS
- ✓ Jean-Lou PAILLAT

Secrétaire général : Bernard GRONDIN

**ANNEXE 5 :**  
**Membres du Comité des Rémunérations et**  
**Questions Sociales**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Membre de droit
- ✓ Thierry DROUIN
- ✓ Daniel FOUCAUD
- ✓ Bernard GRONDIN
- ✓ Christophe MALECOT

Secrétaire général : Thierry DROUIN

**ANNEXE 6 :**  
**Membres du Comité Risk Management Quality**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Membre de droit
- ✓ Jean-René AUZANNEAU
- ✓ Emmanuel BOQUIEN
- ✓ Daniel FOUCAUD
- ✓ Christophe MALECOT
- ✓ Alain PEROT

Secrétaire général : Emmanuel BOQUIEN

**ANNEXE 7 :**  
**Membres du Comité Outils, Moyens Techniques  
et Organisation**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Membre de droit
- ✓ Francis GUILLEMET
- ✓ Jean-Marc MENDES
- ✓ Alain METAIS
- ✓ Jean-Lou PAILLAT

Secrétaire général : Alain METAIS

**ANNEXE 8 :**  
**Membres du Comité des Marchés et Développement**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Membre de droit
- ✓ Jean-René AUZANNEAU
- ✓ Emmanuel BOQUIEN
- ✓ Francis GUILLEMET
- ✓ Jean-Marc MENDES
- ✓ Alain METAIS
- ✓ Jean-Lou PAILLAT

Secrétaire général : Jean-Marc MENDES

**ANNEXE 9 :**  
**Membres du Comité des Comptes et Reporting**

- ✓ Michel AIME - Président
- ✓ Jean-Paul COUSIN - Membre de droit
- ✓ Thierry DROUIN
- ✓ Bernard GRONDIN
- ✓ Alain PEROT

Secrétaire général : Alain PEROT